



ARRÊTÉ portant réglementation de la circulation en raison de la manifestation « Le Posti'truc du 19 au 21 septembre 2025 – Rue de L'Ormeau

Le Maire de la Commune de Vion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et 2, L.2213-1

Vu le Code de la Route,

Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Vu l'Arrêté Interministériel du 26 juillet 1974 approuvant le livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant la manifestation le posti'trucs le 19, 20 et 21 septembre 2025 sur la commune de Courtillers, il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation sur la RD 134 en agglomération – Rue de l'Ormeau.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 19 septembre 2025 8h au dimanche 21 septembre 2025 23 h 30,
-Le stationnement des véhicules sera interdit des 2 côtés de la chaussée – rue de l'Ormeau RD 138.
-Les dépassements seront interdits
-La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : La sécurité sera assurée par les organisateurs de la manifestation.

ARTICLE 4 : Madame le Maire de la commune de Vion ou son représentant, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, les organisateurs de la manifestation le Posti'trucs, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Vion, le 12/06/2025

Le Maire,

Brigitte LEFÈVRE

